



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 25 JAN 2023

N/Réf : ~~0-0022~~ DGP/ADOMSE/DA/DMDGS/AAK/KOG

## NOTE AUX USAGERS

Objet : Prévention de l'incendie dans les entrepôts.

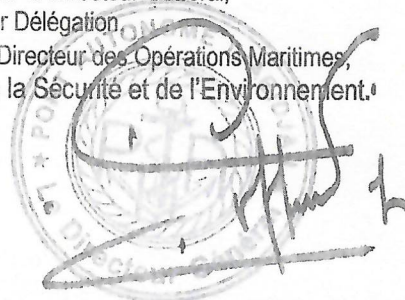
J'informe les usagers portuaires, notamment les permissionnaires des entrepôts installés sur le domaine portuaire que, dans le cadre des activités de prévention de l'incendie, mes services techniques procéderont à l'inspection du dispositif de sécurité desdits locaux à partir du 1<sup>er</sup> février 2023.

Cette inspection portera essentiellement sur les points suivants :

- La conformité des marchandises avec le local dédié ;
- Le respect des aires de stockage ;
- La disponibilité des couloirs de circulation ;
- La salubrité des lieux ;
- La netteté des accès et issues de secours ;
- L'existence et l'état de fonctionnement des équipements de sécurité incendie installés dans ces locaux.

Etant donné l'importance de ces activités, j'invite l'ensemble des opérateurs concernés à une franche collaboration.

Pour le Directeur Général,  
Par Délégation  
le Directeur des Opérations Maritimes,  
de la Sécurité et de l'Environnement.



**Colonel COFFI Yao Emmanuel D.**

Officier de l'Ordre National

Officier de l'Ordre du Mérite Maritime

AMPLIATIONS:

DDP	1
DCAQ	1
DIMO	1
ARCHIVES	1/4